

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX			
OBJET : Approbation du compte administratif 2023		<u>SEANCE DU 15.02.2024</u>	
Date de convocation : 08.02.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etai^{ent} présents:</u> MC. COUTURIER. C.GROSGURIN. P. ECAILLE. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ. <u>Secrétaire de séance :</u> M. VUILLERMOZ	
Date d'affichage : 08.02.2024	Présents : 8 Votants : 8		
N° Délibération 01247.2024.02.008	Pouvoirs : 0		

OBJET : GESTION FINANCIERE – Approbation du compte administratif 2023

Madame le maire explique que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal, ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le maire communique aux membres du conseil municipal les résultats d l'exercice 2023 pour le budget de la commune :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 838 602,24 €	G 1 061 781,97 €	223 179,73 €
	Section d'investissement	B 295 773,14 €	H 261 240,77 €	-34 532,37 €

Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 €	I 293 479,85 €	
	Report en section d'investissement (001)	D 142 143,81 €	J 0,00 €	

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat de clôture (réalisations + reports)		A + B + C + D 1 276 519,19 €	G + H + I + J 1 616 502,59 €	339 983,40 €

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	E 0,00 €	K 0,00 €	
	Section d'investissement	F 0,00 €	L 0,00 €	
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00 €	= K + L 0,00 €	

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	= A + C + E 838 602,24 €	= G + I + K 1 355 261,82 €	516 659,58 €
	Section d'investissement	= B + D + F 437 916,95 €	= H + J + L 261 240,77 €	-176 676,18 €
	Total cumulé	= A + B + C + D + E + F 1 276 519,19 €	= G + H + I + J + K + L 1 616 502,59 €	339 983,40 €

Soit :

- Un excédent de fonctionnement de : 516 659,58€
- Un déficit d'investissement de : 176 676,18€

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Mme le maire s'étant retirée, Marie-Claude COUTURIER, Présidente de séance, soumet le compte administratif 2023 au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif – Budget principal avec un excédent de fonctionnement de 516 659,58€ et un déficit d'investissement de 176 676,18€
- Mandate le maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

Contre :/ 0 Abstention :/ 1 (J.F. JOLY) Pour :/ 7
 DELIBERATION N°01247.2024.02.008

Pour extrait d'acte conforme
 Le maire, Martine VIALLET